

**RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «SOGUEL ET PRÉELS: ZONE À 30» (MC-CC-006)**

---

Mesdames, Messieurs,

En date du 25 mars 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Les propositions formulées dans le cadre de ce mandats sont de:

1. Réaliser une étude de viabilité spécifique à l'avenue Soguel et à la rue des Préels en partenariat avec les transports publics.
2. Évaluer les besoins spécifiques, d'anticiper les aménagements nécessaires et de garantir une mise en œuvre réussie, en cohérence avec les réussites précédentes de la commune.
3. Mettre en œuvre rapidement les mesures concrètes visant à transformer nos rues en espaces plus sécurisés et agréables.

En regard des propositions formulées, nous pouvons répondre qu'une étude a été menée pour vérifier l'impact de la mise en zone 30 de cet axe, en particulier sur la ligne TransN 101 qui connaît des problèmes de ponctualité récurrents. Un abaissement des vitesses sur ce tronçon augmenterait le temps de parcours d'environ 7 à 8 secondes par sens. Ainsi, il a été convenu avec TransN et le Canton qu'une mise en zone 30 sur cette ligne 101 devrait être accompagnée de mesures de compensation. Il s'avère que le carrefour à feux des Draizes va être renouvelé début 2026 et que la nouvelle installation intégrera un système de priorisation des bus. Ce dispositif permettra de compenser les 15 secondes supplémentaires induites par la mise en zone 30 précitée.

Le Conseil communal répond donc favorablement à la proposition de passer l'avenue Soguel et la rue des Préels en zone 30. Cette mesure est toutefois conditionnée à la mise en service de la nouvelle régulation lumineuse au carrefour des Draizes et la confirmation du gain effectif sur les temps de parcours des bus. La mise en zone 30 des deux rues précitées devrait donc être effective d'ici fin 2026 environ.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 3 novembre 2025,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve